

**Commission communale pour l'accessibilité aux personnes
handicapées**

Rapport annuel pour l'année 2014

Adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement d'Antony,
- Monsieur le Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine

I. commission communale d'accessibilité

1. Le cadre réglementaire :

14 février 2007 : délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) décide la création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH), conformément à l'article 46 de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

La sous-commission communale d'accessibilité est créée au sein du comité consultatif « ville pour tous ». Ses membres apportent un avis éclairé et une contribution active à l'étude des projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population concernée par le handicap ou la mobilité réduite.

12 mai 2009 : loi modifiant l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant la création et les compétences des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Elle précise notamment la possibilité d'une coexistence entre une commission communale et une commission intercommunale qui produisent respectivement un rapport annuel dressant l'état des lieux de l'accessibilité sur la commune.

17 juin 2011 : modification du règlement intérieur de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées qui stipule que chaque année les commissions communales présenteront leur rapport.

5 mai 2014 : délibération du conseil municipal qui fixe la composition de la commission instituée sous la forme du comité consultatif « ville pour tous » et précise que ce comité a pour vocation d'être consulté sur les propositions d'aménagement pour améliorer l'accessibilité des lieux publics.

2. Présentation du comité consultatif « ville pour tous »

Le comité consultatif « ville pour tous » est un espace de réflexion, de concertation et de proposition sur les sujets de la vie communale dans lesquels les associations oeuvrant dans le champ du handicap sont impliquées.

A ce titre :

- il a vocation à être une instance de participation à la définition de la politique du handicap mise en place par la Ville ;
- il est porteur de propositions ou de projets dans les différents domaines les concernant ;
- il peut apporter, en raison de son expérience, un avis éclairé et une contribution active à l'étude par la Ville de projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population. Il peut notamment être consulté sur les propositions d'amélioration qui résulteront des travaux de la commission d'accessibilité mise en place par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le comité consultatif « ville pour tous » est représentatif des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du handicap.

Afin de permettre à ce comité de contribuer de manière concrète à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics, des personnes confrontées à titre personnel à un handicap ont été associées aux travaux de ce comité.

3- Composition du comité consultatif «ville pour tous » en 2014

- Représentants de la Ville désignés par délibération du 5 mai 2014 :
 - Francis Brunelle, adjoint au maire,
 - Monique Pourcelot, adjointe au maire
 - Florence Presson, adjointe au maire,
 - Patrice Pattée, adjoint au maire,
 - Bruno Philippe, conseiller municipal
 - Catherine Arnoud, conseillère municipale,
 - Hachem Alaoui-benhachem, conseiller municipal,
 - Hervé Douceron, conseiller municipal.

- Représentants la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (président ou son représentant).

- Représentants des associations locales oeuvrant dans le domaine du handicap :
 - l'union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM),
 - l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles (AVH),
 - l'association française de lutte contre la mucoviscidose,
 - l'unité locale de la Croix Rouge française.

- Représentants locaux d'associations et d'institutions départementales qui ont vocation à intervenir dans le champ du handicap :
 - l'association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI),
 - l'association française contre les myopathies (AFM),
 - l'association d'entraide aux polios et handicapés (ADEPH),
 - l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH),
 - l'association des paralysés de France (APF),
 - la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (MDPH),
 - le département des Hauts-de-Seine,
 - le Pact.

- Personnes physiques habitant Sceaux confrontées à titre personnel au handicap.

Le comité consultatif « ville pour tous » est renouvelé dans l'année qui suit le renouvellement des instances municipales.

4- Le fonctionnement du comité consultatif « ville pour tous »

Le comité est présidé par le maire qui est assisté de l'adjoint délégué compétent.

Le comité consultatif «ville pour tous » se réunit en session ordinaire.

Il définit des orientations et des thèmes de réflexion qui sont le cas échéant étudiés au sein de commissions de travail.

En 2014, le comité consultatif s'est réuni une fois, le 13 octobre 2014.

II. Accessibilité de la voirie et des espaces publics

1. Plan de mise en accessibilité de la voirie

Sur la base des travaux du bureau d'études Alyo, les services municipaux ont élaboré en concertation avec les membres du comité consultatif « ville pour tous », les représentants de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre et du département des Hauts-de-Seine (gestionnaire des voies départementales), le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Sceaux prévu par la loi du 11 février 2005. Ce plan a été adopté par le conseil municipal le 9 décembre 2010.

Ce plan général d'accessibilité fait suite à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation du niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic de terrain sur l'ensemble de la voirie communale, section de rue par section de rue et carrefour par carrefour, mettant en évidence l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cheminement d'accès des bâtiments publics.

Il précise que les aménagements de mise en accessibilité seront établis dans le cadre du programme d'entretien et de réaménagement de la voirie communale et que des interventions ponctuelles, en réponse à des problèmes identifiés, pourront compléter ce dispositif.

2. Les réalisations de l'année 2014

- requalification des espaces publics du quartier Charaire poursuivie en 2014 avec la reprise des revêtements de la rue Bergeret de Frouville et de l'accès situé entre la place Leamington Spa et la contre allée Camberwell. En trois ans, l'éclairage public et les circulations ont ainsi été entièrement rénovés pour un meilleur confort : éclairage renforcé, revêtements lisses, élargissement des allées.
- enfouissement des réseaux avec rénovation des trottoirs et de l'éclairage public dans toutes les voies du quartier du Parc de sceaux depuis 2013, à la suite de travaux similaires sur le quartier Marne Musiciens en 2012-2013.
- rénovation des trottoirs dégradés de l'avenue Arouet depuis le mois d'octobre 2014.
- enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public dans les rues Léon Wirtzler et rue de la Chrétienté.
- reprise des trottoirs rue Léo Delibes dans le quartier des Blagis,
- rénovation de la place des Ailantes, avec remplacement de l'ancien evergreen peu confortable par un revêtement de béton désactivé. L'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments entourant la place est ainsi très facilité.
- aménagement d'un emplacement réservé pour personnes handicapées avenue de Touraine.

III. Accessibilité des bâtiments communaux

Des bandes calicots rouges ont été installées sur les portes vitrées indiquant aux personnes déficientes visuelles la présence de ces portes (cinéma). Les marches des bâtiments ont été contrastées permettant de mieux les identifier.

L'aménagement du salon, de l'accueil et l'entrée de la RPA ont été réalisés.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées puis le décret du 5 novembre 2014 introduisent le dispositif Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Les services de la ville de Sceaux mettent en œuvre ce nouveau dispositif et ont établi un cahier des charges afin de mandater un prestataire dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cet Ad'AP. Il devrait être choisi courant juin 2015.

IV. Autres actions dans le domaine de l'accessibilité

1- Point sur les feux sonores à Sceaux

Un diagnostic a été réalisé sur tous les feux sonores de la ville, 19 carrefours au total. Sur les 19 carrefours :

- un seul carrefour est entièrement fonctionnel (avenue Houdan/avenue de la Gare)
- 9 carrefours sont partiellement équipés,
- 9 carrefours ne sont pas équipés.

La plupart de ces feux sont sur des voies départementales. Il faut donc partager les coûts pour permettre la remise en fonction des feux. (Exemple de travaux à réaliser : poser les modules sonores, mettre le câblage ...).

Le coût de la remise aux normes est évalué à 110 000 euros.

Depuis 2007, le Département travaille pour mettre en accessibilité les transports. Les feux sonores étaient moins prioritaires. Une réflexion générale doit être menée sur le thème. Plusieurs fois, Monsieur le Maire a écrit au président du Conseil départemental pour l'alerter sur le sujet.

2- Cinéma Trianon

Le cinéma Trianon est doté d'une boucle sonore. Ce dispositif permet aux personnes malentendantes appareillées d'accéder aux sons amplifiés directement sur leur appareil.

En 2014, un travail a été fait pour la mise en place de l'audiodescription, afin de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes d'aller au cinéma. Ce dispositif sera mis en service en mai 2015.

3- Information sur les transports

L'accessibilité des lignes d'autobus aux usagers en fauteuil roulant

L'accessibilité aux moyens de transports (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers à fauteuil roulant est une priorité départementale.

Sur les 22 lignes de bus qui traversent le territoire de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, 8 lignes sont déjà déclarées accessibles : ligne 128,196, 286, 294, 188, 388, 391 et 394.

La RATP prévoit en 2015, la mise en accessibilité de 12 lignes supplémentaires.

Pour rappel, la règle du STIF pour déclarer la ligne accessible est qu'au minimum 70% des points d'arrêt soient accessibles.

Le Paladin :

En 2014, la CAHB a aménagé 34 points d'arrêt. Deux minibus Sprinter ont été mis en service en 2014 et 3 bus standard ont été achetés pour remplacer 3 bus actuels (Remplacement en 2015).

En 2014, sur les 40 bus, 35 bus sont exploités et 5 sont en réserve. A noter que tous les bus sont dotés d'une rampe. (25 ont des rampes électriques et 15 ont des rampes manuelles).

Cependant 16 rampes sont actuellement en panne. Les rampes électriques sont fragiles et les ralentisseurs sur la voirie abiment les systèmes. Les pièces détachées sont difficiles à trouver.

4- Le conseil local de santé mentale

1 comité de pilotage : le 20 janvier 2014. Validation du programme des semaines de santé mentale et de la mise en place des sessions de sensibilisation auprès des agents.

4 comités techniques : 7 février, 10 avril, 25 septembre et 11 décembre.

- une moyenne de 17 participants avec des représentants de la ville, de l'EPS, des institutions et des associations locales et des représentants des usagers
- poursuite des présentations des associations/institutions par les membres du comité technique. En 2014, l'UNAFAM, Hauts-de-Seine Habitat, Sceaux Habitat et la maison heureuse se sont présentés.
- organisation des SISM.

3 sessions de sensibilisation auprès des agents.

- le jeudi 6 février de 14h00 à 17h00, aux garages. Il y avait 6 personnes de Hauts-de-Seine Habitat, (responsable, enquêteur, chargée de gestion et des gardiens) et 6 personnes de Sceaux Habitat (uniquement des gardiens).

Les intervenants étaient des professionnels de l'EPS Erasme,

Le vendredi 7 novembre de 14h à 16h et le mardi 18 novembre de 9h à 11h aux garages. Sessions proposées aux agents municipaux en contact avec du public. (Bibliothèque, cinéma, Sceaux Info Mairie, foyer logement, action sociale, état civil...). Le premier groupe était composé de 11 personnes et le second groupe de 12 personnes

Contenu des sessions : définition de la santé mentale et les maladies mentales, présentation de la psychiatrie de secteur, échanges sur les situations difficiles avec le public, regard et attitude face à une personne « différente », conseils sur le comportement à adopter.

2 semaines d'information sur la santé mentale du 12 au 20 mars 2014, avec au programme une exposition des œuvres des artistes-patients de l'EPS Erasme réalisées dans le cadre des ateliers Jean Wier de Suresnes, les ateliers d'Antony et de Châtenay-Malabry/Sceaux, ainsi que les œuvres des usagers du centre d'initiation au travail et aux loisirs de la résidence de l'avenir gérée par l'APEI sud 92.

Des lectures à la bibliothèque municipale ou plusieurs textes du livre « les errances de Don Quichotte » ont été lus par le groupe d'écriture de l'hôpital de jour des vallées.

Une rencontre autour de l'exposition avec plusieurs animations comme la chorale d'Erasme et diffusion du court métrage « les passagers », suivi d'échanges avec les acteurs.

Un ciné débat autour du film Happiness Thérapy de David O. RUSSELL

5 - Accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique

Dans les établissements d'accueil petite enfance :

Conformément au code de la santé publique, les établissements Petite enfance de la Ville veillent à la santé, la sécurité et au bien-être des enfants. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. La commission d'attribution des places prête une attention particulière aux situations d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

Chaque établissement peut accueillir un ou plusieurs enfants présentant un handicap, ces accueils font l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

La prise en charge des enfants se fait systématiquement en lien avec le médecin traitant et les services spécialisés qui accompagnent l'enfant et sa famille (CAMPS, CMP, hôpitaux,...). Le programme de réussite éducative peut également être sollicité afin d'aider les équipes dans la prise en charge au

quotidien de l'enfant. Dans l'intérêt de celui-ci et à la demande des parents, l'accueil peut être prolongé jusqu'aux 5 ans de l'enfant.

Dans les écoles :

Depuis 2005, la ville de Sceaux accueille des enfants handicapés à l'école du Petit Chambord dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS).

Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. A Sceaux, la CLIS accueille les enfants présentant des troubles des fonctions cognitives.

Les CLIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation : enseignement adapté au sein de la CLIS, participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet de l'école.

Chaque enfant accueilli dans une CLIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

En 2014, la CLIS a accueilli 12 enfants.

En 2014, 87 enfants dans les écoles et 24 enfants dans les crèches ont bénéficié d'un projet d'accueil individualisé.

Si les PAI sont le plus souvent liés à des troubles alimentaires et nécessitent généralement une organisation matérielle sur le temps de pause méridienne, la ville s'est mobilisée spécifiquement pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap, notamment en maternelle. Elle a renforcé par deux animateurs ses équipes sur des temps périscolaire du mercredi et des mini-séjours de vacances.